



COMMUNE DE DAMPIERRE-SUR-SALON
Conseil Municipal du Mardi 06 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six août à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON.

Date de la convocation : 29/07/2024

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du 08/07/2024

Délibérations :

- Extension du réseau concédé d'électricité pour les parcelles rue des grands champs et rues des vergers
- Convention 2024 « stérilisation et identification des chats libres sauvages » de la fondation 30 millions d'amis
- Demande de subventions pour 2 feux récompenses

Informations :

- Avenant pour les travaux des LST de la gendarmerie - lot N°8 - électricité - SAS PALISSOT
- Abandon par la société VSB du projet éolien sur la commune de Dampierre-sur-Salon et Vaite (courrier du 02/07/2024)
- Courrier « Élus pour agir »

Questions diverses

Présents : Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Frédéric BLANDIN, Yves GENIN, Arlette FRANCHEQUIN, Pascale MONNIER, Aurélie KLEINE, Frédéric MAUCLAIR, Laëtitia PUZEL-GOISSET

Absent(s) : Jennifer VASSETNET (excusée), Antoine GENIN (excusé), Yannick GUICHARDAN (excusé), Angéline LAURENÇOT (excusée), Julien MARTIN (excusé), Thierry AUBRY (excusé)

Pouvoir (s) : Jennifer VASSETNET a donné pouvoir à Sophie BREVET
Antoine GENIN a donné pouvoir à Régis VILLENEUVE
Yannick GUICHARDAN a donné pouvoir à Frédéric BLANDIN
Angéline LAURENÇOT a donné pouvoir à Yves GENIN
Julien MARTIN a donné pouvoir à Aurélie KLEINE

Sophie BREVET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	5

Le quorum étant atteint, le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 08/07/2024 est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

1. Extension du réseau électrique concédé (D9743) **Annule et remplace la délibération 2024-52**

Monsieur le maire explique qu'il faut annuler et remplacer la délibération 2024-52, afin d'ajouter Madame Anne SCHERRER propriétaire de la parcelle ZK 151 dans l'extension.

Il expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité Objet qui relève de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 60 mètres.

Le conseil municipal à l'unanimité, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.

2) **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur Romain DUPOISOT (parcelle ZK 150) et Madame Anne SCHERRER (parcelle ZK 151) en application de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

3) **PREND ACTE** qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire à court terme et demande au SIED 70 d'étudier ces travaux qui seront intégralement financés par le SIED 70.

2. Délibération pour la convention à passer avec la fondation 30 millions d'amis

Monsieur le maire explique que la commune est confrontée depuis plusieurs années à la prolifération de chats.

La gestion de ces derniers est délicate et il est impératif de gérer leur population et, pour en assurer la régularisation, il propose de mettre en place un dispositif par le biais d'une convention avec la fondation 30 millions d'amis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention à passer avec la fondation 30 millions d'amis dans le cadre d'une action à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire, par contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur pour 20 chats.
- Dit que ladite convention prendra effet au 01/09/2024 et jusqu'au 31/08/2025
- Autorise le maire à signer ainsi que tous les actes de gestion en découlant
- Accepte de verser la participation financière, à hauteur de 50% des actes de stérilisation et d'identification
- De supporter le coût de cette opération aux chapitre et article prévus à cet effet

3. Subventions – feux récompenses

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise WORLDPLAS Signalisation pour un montant de 7 373.97€ HT concernant la mise en place de deux feux « récompense » rue Louis Pasteur et Route de Champlitte.

Il précise que les travaux d'installation sont estimés à 8 034.80 € HT par l'entreprise DESHAYES.

Il présente le plan de financement suivant :

- Coût du projet : matériel + installation : 15 408.77 € HT
- Subvention : amende de police – 40 % : 6 163.51 € HT
- Subvention aide départementale (AD) 40% : 6 163.51 € HT
- Autofinancement 20 % : 3 081.75 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise WORLDPLAS Signalisation pour un montant de 7 373.97 € HT, et le devis du DESHAYES de 8 034.80€ HT
- Sollicite les demandes de subventions amende de police et AD
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise le Maire à signer les devis et tous documents afférents à ce dossier
- S'engage à prendre en charge les frais si les subventions obtenues sont moindres que celles demandées

4. Avis sur le projet d'implantation d'une haie

En date du 06/08/2024 le conseil municipal de Dampierre-Sur-Salon donne un avis favorable au projet d'implantation d'une haie sur la parcelle communale ZD 248.

Dans le cadre de ce projet, le conseil municipal sollicite également une aide du conseil régional (Bocage et Paysages).

Fin de séance : 20h00

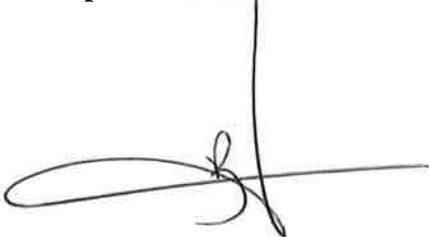
Délibérations votées par le conseil municipal :

2024-53	Extension du réseau électrique concédé (D9743) Annule et remplace la délibération 2024-52
2024-54	Délibération pour la convention à passer avec la fondation 30 millions d'amis
2024-55	Subventions– feux récompenses
2024-56	Avis sur le projet d'implantation d'une haie

Membres Présents ayants pris part au vote : 9

La Secrétaire de séance,

Sophie BREVET



Le Maire,

Régis VILLENEUVE



